

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 2 novembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 2 novembre 2020 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-074).

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Pierre Lalonde.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

Le maire, Pierre Lalonde, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2020-11-181

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020
- 3.3 Dépôt de la correspondance
- 3.4 Dépôt – Liste des donateurs et rapports de dépenses – Élections partielles 2020
- 3.5 Adoption – Calendrier séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Fin d'emploi – Préposés à la guérite du parc de la Pointe et préposées à l'accueil du Camping de Pointe-des-Cascades
- 4.2 Fin d'emploi – Technicien en urbanisme
- 4.3 Reconduction contrat – Chargé de projets

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Octobre 2020
- 5.2 Dépôt des états comparatifs

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Dispositions – Matériels du Service de sécurité incendie
- 6.2 Disposition – Véhicule du service de sécurité incendie

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Annulation – Appel d'offres 2020-005-TP – Travaux de toiture église Saint-Pierre
- 7.2 Approbation du décompte provisoire # 2 et autorisation de paiement – Pavages Vaudreuil Ltée – Appel d'offres 2020-002-TP – Travaux de drainage pluvial rue De Montigny
- 7.3 Ratification de l'ordre de changement et autorisation de paiement – Robert Daoust et Fils inc. et Enviro Connexions – Collecte, le transport, le transfert et l'élimination des déchets domestiques

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Renouvellement et autorisation de signataires – Convention pour l'exploitation d'un système information modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@

9. PAROLE AUX CONSEILLERS

10. PAROLE AU MAIRE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-182

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-183

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
5 octobre 2020	La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	Aide financière Municipalité – Pandémie – 128 777 \$	Andrée Laforest, Ministre

DÉPÔT – LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES – ÉLECTIONS PARTIELLES 2020

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des donateurs et au rapport de dépenses pour l'élection du maire Pierre Lalonde, pour l'élection partielle du 4 octobre dernier. (Formulaire DGE-1038)

2020-11-184

ADOPTION – CALENDRIER SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances se déroulent normalement à la salle communautaire Saint-Marseille située au 52, chemin du Fleuve à Pointe-des-Cascades, mais qu'exceptionnellement et en fonction des différents décrets gouvernementaux en lien avec le COVID-19, certaines séances se dérouleront par vidéoconférence.

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée, appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront les premiers lundis de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30 à la salle communautaire Saint-Marseille située au 52 chemin du Fleuve à Pointe-des-Cascades ou par vidéoconférence lorsque requis et exceptionnellement, le deuxième lundi pour le mois de janvier, le troisième lundi pour le mois d'août et le quatrième lundi pour le mois de novembre, en raison des élections municipales; si le jour fixé est un jour férié, la séance ordinaire sera tenue le jour ouvrable suivant :

- **Lundi 11 janvier 2021**
- **Lundi 1^{er} février 2021**
- **Lundi 1^{er} mars 2021**
- **Mardi 6 avril 2021**
- **Lundi 3 mai 2021**
- **Lundi 7 juin 2021**
- **Lundi 5 juillet 2021**
- **Lundi 16 août 2021**
- **Mardi 7 septembre 2021**
- **Lundi 4 octobre 2021**

- **Lundi 22 novembre 2021**
- **Lundi 6 décembre 2021**

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à publier un avis public du contenu du présent calendrier conformément au *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-185

FIN D'EMPLOI – PRÉPOSÉS À LA GUÉRITE DU PARC DE LA POINTE ET PRÉPOSÉES À L'ACCUEIL DU CAMPING DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT la fin de la période estivale;

CONSIDÉRANT la fermeture de la guérite du parc de la Pointe depuis le 20 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les employés # 70-0055, # 70-0056 et # 70-0057 ont cessé de travailler depuis cette date à titre de préposées à la guérite de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE suite à la baisse d'achalandage du camping de Pointe-des-Cascades depuis le début du mois d'octobre ainsi qu'à la fermeture de celui-ci depuis le 31 octobre dernier, les employées suivantes ont cessé de travailler pour la Municipalité aux dates mentionnées :

Employées	Date de terminaison
# 70-0050	31 octobre 2020
# 70-0051	6 octobre 2020
# 70-0052	10 octobre 2020
# 70-0053	2 octobre 2020
# 70-0054	31 octobre 2020

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky, appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la fin d'emploi des employés # 70-0055, # 70-0056 et # 70-0057 à titre de préposés à la guérite de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, rétroactivement au 20 septembre 2020;

D'ACCEPTER la fin d'emploi des employées # 70-0050, 70-0051, 70-0052, 70-0053 et 70-0054 à titre de préposées à l'accueil du camping de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, rétroactivement aux dates susmentionnées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-186

FIN D'EMPLOI – TECHNICIEN EN URBANISME

CONSIDÉRANT l'embauche d'un technicien en urbanisme pour la période estivale 2020;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de l'employé # 61-0014, et ce, en date du 25 septembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney, appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la fin d'emploi de l'employée # 61-0014 à titre de technicien en urbanisme pour la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades, rétroactivement au 25 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-187

RECONDUCTION CONTRAT – CHARGÉ DE PROJETS

CONSIDÉRANT la résolution #2019-07-004 autorisant l'embauche de l'employé # 61-0013 et la signature de son contrat de travail et la résolution 2020-05-079 reconduisant son contrat au 4 janvier 2021 avec option de renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 4 juin 2021;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle

Le vote est demandé par le conseiller Martin Juneau.

Le résultat du vote est le suivant :

Olivier Doyle : Pour Martin Juneau : Contre
Peter M. Zytynsky : Contre Girard Rodney : Pour
Mario Vallée : Contre

Il est donc **RÉSOLU**

QUE le contrat ne soit pas reconduit;

QUE le contrat de l'employé # 61-0013 se termine le 4 janvier 2021.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2020-11-188

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois d'octobre 2020 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois d'octobre 2020;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 185 831,21\$:

Chèques émis par la municipalité	113 417,37 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	35 974,98 \$
Salaires nets	36 438,86\$
TOTAL	185 831,21\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose deux états comparatifs, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois de septembre 2020, et ceux de

l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2020-11-189

DISPOSITIONS – MATÉRIELS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la fermeture du Service de sécurité incendie de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un encan silencieux afin de disposer du matériel d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le matériel disponible pour l'encan a été communiqué à la population ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la vente était faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour soumettre une offre était le 23 octobre dernier;

CONSIDÉRANT les offres reçues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit autoriser la disposition de tous ces biens conformément à la liste déposée au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la disposition de ces biens au plus offrant comme indiqué dans la liste déposée au conseil municipal, et ce, aux risques et périls des acheteurs;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à se départir à titre onéreux ou à titre gratuit, du résidu de tous ces biens aux organismes environnants ou tout autre endroit acceptant les biens restants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-190

DISPOSITION – VÉHICULE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la fermeture du Service de sécurité incendie de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un encan silencieux afin de disposer du matériel d'incendie, incluant les véhicules du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la vente était faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour soumettre une offre était le 23 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres a transmis une offre de 9 500 \$ pour l'achat du véhicule d'urgence et de sauvetage # 514, après la date limite, soit le 30 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre municipalité ou autre personne n'a soumis une offre pour ledit camion;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit autoriser la disposition de ce véhicule;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la disposition du véhicule # 514 au montant de 9 500 \$ à la Municipalité des Cèdres, et ce, aux risques et périls de l'acheteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-191

ANNULATION – APPELS D'OFFRES 2020-005-TP – TRAVAUX DE TOITURE ÉGLISE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2020-005-TP pour la réfection de la toiture de l'église Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 octobre dernier à 10 h 01;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait invité quatre entreprises à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation pour la réalisation des travaux s'élevait à 70 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé les soumissions suivantes dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Offre de prix total (taxes incluses)
Couvertures West-Island	131 905,07 \$
Toitures Trois Étoiles	137 395,13 \$
Y Laramée couvreur inc.	109 226,25 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées dépassent largement le montant des dépenses prévues selon l'estimation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des soumissions dépasse largement le seuil minimal d'appel d'offres;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ANNULER l'appel d'offres 2020-005-TP;

DE REJETER la totalité des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005-TP et de retourner ultérieurement en appel d'offres sur SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-192

APPROBATION DU DÉCOMPTE PROVISOIRE # 2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGES VAUDREUIL LTÉE – APPEL D'OFFRES 2020-002-TP – TRAVAUX DE DRAINAGE PLUVIAL RUE DE MONTIGNY

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-115 octroyant le contrat à Pavages Vaudreuil Ltée pour les travaux de drainage pluvial rue De Montigny;

CONSIDÉRANT la réception de l'acceptation provisoire # 2 de la fin des travaux, le 21 août 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Carl Burns, ingénieur de la firme Shellex Groupe Conseil, de procéder à la réception provisoire des travaux et à la libération de la retenue de 5 %;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la réception provisoire des travaux;

D'AUTORISER la libération totale d'une retenue de 5% en faveur de l'entreprise Pavages Vaudreuil Ltée.;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l'entreprise Pavages Vaudreuil Ltée un montant maximal de 2 415,82 \$ à même le poste budgétaire 23-040-00-009 selon les directives émises par Monsieur Carl Burns.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-193

RATIFICATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ROBERT DAOUST ET FILS INC. ET ENVIRO CONNEXIONS – COLLECTE, LE TRANSPORT, LE TRANSFERT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT les résolutions # 2017-07-07 et # 2017-08-11 pour l'octroi des contrats à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. et l'entreprise Enviro Connexions pour la collecte, le transport, le transfert et l'élimination des déchets domestiques;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour la collecte et le transport des déchets domestiques étant donné l'augmentation du nombre d'unités utilisateurs au cours des trois dernières années;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour le transfert et l'élimination des déchets domestiques étant donné le coût réel des redevances à l'élimination au cours des trois dernières années.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les ordres de changement;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc. un montant maximal supplémentaire de 15 135,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-451-10-446.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Enviro Connexions un montant maximal supplémentaire de 39 643,93 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-451-10-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-11-194

RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION MODULÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE SIMB@

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est membre du Réseau Biblio Montérégie;

CONSIDÉRANT l'utilisation du système Simb@ par la bibliothèque Adrienne-Demontigny-Clément;

CONSIDÉRANT QUE cette convention permet d'offrir un service complet et de meilleure qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la convention pour l'exploitation d'un système information modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE RENOUVELLER la convention pour l'exploitation d'un système information modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ jusqu'au 31 décembre 2023;

D'AUTORISER le maire, Pierre Lalonde et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande de renouvellement de la convention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente avec le Réseau Biblio de la Montérégie;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer les frais liés à l'adhésion, l'entretien, la mise à jour et l'usage courant pour un montant maximal de 5 000 \$ pour trois ans à même le poste budgétaire 02-702-30-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Olivier Doyle relate l'assemblée de Transport soleil du 22 octobre.
- Le conseiller Martin Juneau a assisté à une réunion du comité de la piste cyclable de Soulanges.
- Le conseiller Peter M. Zytynsky est ravi de la réfection du phare de Pointe-des-Cascades.
- Le conseiller Mario Vallée s'enquit de la date des élections partielles 2020.

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire fait un retour sur les élections qui sont à venir le 13 décembre. Il revient également sur le phare de Pointe-des-Cascades qui doit être installé dès que le sol le permettra.

Il mentionne également qu'une rencontre a eu lieu relativement aux armes de chasse et qu'un consensus avec les différents maires de la MRC Vaudreuil-Soulanges a été établi pour les bannir sur le territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions suivantes sont adressées par courriel :

- Est-ce que le conseil municipal envisage l'option d'avoir un parc à chien au parc Cheribourg?
- Est-ce possible de rendre accessible une subvention pour que les citoyens puissent embellir leurs propriétés? (peintures, fleurs, décoration, etc.)

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 08 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 2 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
Secrétaire

Le maire,

Éric Lachapelle

Je, Pierre Lalonde, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal du Québec*